

## Lettre ouverte d'information

**Objet** : Rejet d'une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Chazemais

A toutes et à tous, Madame, Monsieur, Cher ( e ) s ami ( e ) s,

Comme convenu, et conformément à mon engagement, je vous informe de la suite donnée au dossier BORALEX porteur d'un projet de parc éolien au lieu-dit Les Brandes de Chazemais, situé au bord de la route départementale n°40, en direction de Vallon-en-Sully, à la sortie du Bourg. Il s'agissait d'un projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs et deux postes de livraison électrique sur le territoire de notre commune.

Après information du Conseil Municipal de ce mardi 3 septembre 2024, je souhaite vous apprendre la décision préfectorale, arrêté n°1717/2024 du 7 août 2024 (affiché, consultable en Mairie et déposé sur le site internet de la Préfecture de l'Allier), portant rejet d'une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien à Chazemais, considérant principalement la présence de nids de cigognes noires, celles-ci nichant aussi dans cinq autres communes du secteur.

Par conséquent, la société BORALEX qui souhaitait depuis 2016, imposer « son projet éolien des Brandes » sur notre territoire, vient, ici, d'échouer.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal dans son ensemble, se réjouit d'avoir été entendu. Nos arguments l'ont remporté, nous pouvons enfin considérer avoir gagné notre bras de fer avec cette société porteuse du projet. Notre ligne de conduite, menée par le slogan LA PASSION DE NOTRE TERRITOIRE, animée par notre volonté de préserver nos espaces naturels, nos terres agricoles, notre faune, notre flore, notre patrimoine, mais aussi, par notre fierté pour notre cher bocage bourbonnais, par notre désir de développer au niveau touristique notre village rural, la création de la Maison du Randonneur et bientôt la réhabilitation de la Maison du Garde au centre bourg... : pour nous, l'éolien n'avait pas sa place dans cet environnement préservé que nous avons décidé de choyer.

Sans revenir sur les avis favorables d'hier qui ont accompagnés ce projet puisqu'à l'époque, les énergies renouvelables étaient alors considérées comme étant une solution. Aujourd'hui, nous avons davantage de recul et d'éléments sur le véritable bilan carbone d'une éolienne et ses méfaits sur l'environnement.

Je vous informe qu'un article spécifique paraîtra dans notre prochain journal municipal du mois d'octobre, pour reprendre l'historique de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher ( e ) s ami ( e ) s, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire,  
**Christophe LECLERC**

